

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-EM-436
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ AFIN
D'EFFECTUER DIVERS TRAVAUX AU THÉÂTRE LE PATRIOTE**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2026-EM-436 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre Le Patriote* est de 10 365;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 047;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement numéro 2026-EM-436 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 500 000 \$ afin d'effectuer divers travaux au Théâtre Le Patriote* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 juin 2026, à 19 h 01.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, Arianne Lecomte de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 10 juin 2026

Original signé

Arianne Lecomte

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,
Ce 10 juin 2026

Original signé

Anny Després
Greffière adjointe